

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Date de séance : Lundi 31 janvier 2022	Séance : <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire <input type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance : 18h	
Date d'envoi des convocations : vendredi 21 janvier 2022	

Ordre du jour

1. Fonctionnement

1. Journée « portes ouvertes » du collège
2. Réunion parents-professeurs du 2nd semestre
3. Passation de contrats 2022



2. Action éducatrice

1. Préparation de rentrée 2022 : DHG et propositions relatives aux postes
2. Epreuve orale du DNB : calendrier de la session 2022
3. Projets de sorties scolaires 2021-2022 : annulation de voyages scolaires à l'étranger

4. Budgétaire et financier

1. Décision budgétaire modificatives pour information
2. Ventilation d'une subvention concernant les fonds sociaux
3. Informations concernant les décisions de l'ordonnateur

5. Questions diverses

NOM	SIGNATURE
Président : M. BRIARD	
Secrétaire : M ^{me} DORMOI	

	Nombre
Total de membres du CA	24
Quorum	13
Membres présents avec voix délibérative	18
Membres invités en qualité d'experts	0

Le quorum est atteint. Le Président ouvre donc la séance à **18h02**.

• Vérification du quorum :

↳ 18 membres présents. Le quorum est atteint.

• Désignation du secrétaire de séance chargé de la rédaction du procès-verbal :

↳ Sandrine DORMOI est désignée secrétaire de séance.

• Adoption du procès-verbal du dernier conseil d'administration ;

↳ M. ROYER sollicite quelques modifications concernant le procès-verbal du CA du 25 novembre 2021 : des corrections concernant le nom de M^{me} QUENAULT (p. 3, 5 et 6) et l'ajout d'une phrase oubliée au point n°7 : « M. ROYER demande pourquoi il y a moins d'investissement du collège dans les voyages alors que la participation demandée aux familles a augmenté, notamment pour le voyage en Espagne pour lequel le reste à charge pour les familles passe de 365€ en 2019 à 480€ cette année, somme importante pour une grande partie des familles. »

↳ Le procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2021 (annexe n°1) est soumis au vote des membres présents avec les modifications proposées par M. ROYER est approuvé.

Vote

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

• Présentation de l'ordre du jour par le Président de séance. M. BRIARD précise qu'une délibération concernant l'autorisation de passation de contrats, une décision budgétaire modificative pour information et la ventilation de crédits liés aux fonds sociaux ont été ajoutées à l'ordre du jour, les documents ayant été préalablement envoyés aux membres du conseil d'administration. Une motion présentée par les représentants des personnels et des parents d'élèves sera également ajoutée aux débats. Deux questions diverses sont parvenues au secrétariat de direction.

• Avant d'aborder l'ordre du jour, M. BRIARD fait un point sur la situation épidémiologique au sein de l'établissement depuis la rentrée de janvier 2022 au 28/01 : 155 cas positifs cumulés chez les élèves et 11 chez les personnels. Il profite de l'occasion pour remercier les agents du collège pour leur réactivité, le personnel administratif et le service de la vie scolaire pour leur participation à la gestion du suivi de l'épidémie ainsi que les enseignants pour leur adaptation permanente aux fluctuations d'effectifs. Il adresse des remerciements particuliers à M^{me} PAON, infirmière scolaire, sans qui la gestion de cette période n'aurait pas été possible.

A. FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

1. Journée « Portes ouvertes » du collège

Dans la continuité du projet prévu dès 2020, une « journée portes ouvertes » avait été prévue pour le vendredi 4 mars 2022 de 17h à 19h30. Au vu des incertitudes liées au contexte sanitaire, il a été décidé de décaler cette manifestation de quelques semaines. Elle devrait donc avoir lieu le vendredi 1^{er} avril 2022 de 17h à 19h30 si le protocole sanitaire le permet.

M. ROYER demande s'il est possible que les parents d'élèves soient représentés. M. BRIARD accepte bien volontiers en précisant qu'il souhaitait que l'ensemble de la communauté éducative soit partie prenante du projet.

2. Rencontres parents-professeurs du 2nd semestre

Dès la rentrée 2021, un calendrier prévisionnel des rencontres parents-professeurs avait été élaboré. Celles du 2nd semestre étaient positionnées dès le retour des vacances d'hiver. Au vu des incertitudes concernant le protocole sanitaire, il semble plus raisonnable de décaler le calendrier initial de 15 jours.

	Initialement prévue le ...	Reportée au ...
Rencontres 3 ^{ème}	Mardi 22 février 2022	Mardi 8 mars 2022
Rencontres 4 ^{ème}	Jeudi 24 février 2022	Jeudi 10 mars 2022
Rencontres 6 ^{ème}	Lundi 28 février 2022	Lundi 14 mars 2022
Rencontres 5 ^{ème}	Jeudi 3 mars 2022	Jeudi 17 mars 2022

Les modalités prévues pour ces rencontres resteront inchangées. Lors de ces réunions, les parents des élèves identifiés par les équipes pédagogiques rencontreront individuellement les professeurs concernés après une prise de rendez-vous. L'ensemble des parents ne seront donc pas invités à rencontrer les enseignants lors de ces soirées afin d'avoir davantage de temps pour chaque rencontre. Bien entendu, les échanges avec les professeurs – en dehors de ces réunions – restent possibles.

Des parents d'élèves élus regrettent que tous les parents ne puissent pas participer à cette rencontre. Ils auraient souhaité pouvoir échanger avec tous les professeurs de leurs enfants au moins une fois dans l'année et, au minimum, de rencontrer une fois le professeur principal.

Il est expliqué que cette modalité de rencontre a pour objectif de consacrer plus de temps à chaque entretien ce qui permet d'échanger de manière plus approfondie sur les difficultés rencontrées par les élèves et d'envisager des aides possibles.

Des représentants des enseignants expliquent que cette organisation permet aux parents de passer moins de temps d'attente durant la soirée mais que cela ne modifie pas le temps consacré à la réunion par les professeurs.

M. BRIARD indique que chaque type d'organisation a ses avantages et ses inconvénients (*exhaustivité des enseignants rencontrés mais temps d'attente trop long ; tous les parents d'élèves invités mais temps d'entretien limité ; rencontres précoces mais connaissance des élèves limitée, etc.*) ce qui explique les évolutions fréquentes des modalités des rencontres. Concernant l'organisation de cette année, un bilan sera effectué par les équipes et des modifications seront éventuellement envisagées pour l'année prochaine.

M. ROYER demande à ce que tous les parents d'élèves soient informés des conditions d'organisation de ces rencontres. M. BRIARD lui indique que c'est prévu.

3. Passation de contrats 2022

Afin de répondre à la sollicitation de l'agence comptable, il est nécessaire d'effectuer un vote et un acte administratif spécifiques concernant la liste des contrats 2022 présentée lors du vote de la délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.

↳ Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des contrats 2022 selon la liste jointe (*annexe n° 2*).

Vote

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

B. ACTION EDUCATRICE

1. Préparation de rentrée 2022 : DHG et propositions relatives aux postes

M. BRIARD présente le cadre de la préparation de rentrée (*annexe n°3*) :

- Cadre réglementaire : compétences de l'état et compétences de l'établissement ;
- Calendrier des travaux préparatoires à la rentrée 2022 ;
- Prévision des effectifs et perte de deux divisions ;
- Dotation horaire globale ;
- Principes de ventilation des heures d'enseignement ;
- Tableau prévisionnel de répartition des moyens par discipline.

Des représentants des parents d'élèves demandent si la baisse des effectifs est spécifique au collège A. Chartier ou si c'est le cas également sur le collège Létot et si la carte scolaire en était la cause.

M. BRIARD répond qu'à sa connaissance le collège Létot connaissait également une baisse des effectifs (perte d'une classe) mais qu'elle était moins marquée que sur l'établissement. Concernant la carte scolaire, elle n'a pas été modifiée. Seul le partage de la commune de Vaucelles entre les deux collèges semblait questionner au vu de la taille de cette dernière.

M^{me} VILLERMET regrette vivement que la baisse des effectifs ne soit pas l'occasion de diminuer le nombre d'élèves par classe pour améliorer les conditions d'apprentissage au lieu de faire des économies de postes.

M. BRIARD précise que la baisse démographique n'est pas une tendance nationale. Par conséquent, les postes sont redéployées.

M^{me} MARQUIS demande si l'offre d'options pouvait modifier les prévisions des effectifs et influencer l'attribution de la dotation horaire. M. BRIARD lui répond que les effectifs sont arrêtés uniquement sur des constats et des projections liées à la démographie scolaire. Par ailleurs, le choix de l'offre d'options relève de décisions du conseil d'administration et son financement doit se faire au travers de la « part autonomie » de la dotation de l'établissement.

M. MARIE demande pourquoi les élèves d'ULIS ont été comptés dans les effectifs du collège contrairement aux années antérieures. M. BRIARD explique qu'il s'agit de la volonté de M^{me} la Rectrice qui souhaitait par cette décision réaffirmer que les élèves d'ULIS étaient des élèves des collèges au même titre que tous les autres.

Sur la répartition heures postes / heures supplémentaires, M^{me} LEFEVRE indique qu'il ne s'agit pas d'un souhait des enseignants qui préféreraient des heures postes et éviter ainsi l'obligation pour certains collègues d'effectuer une partie de leur service dans un autre établissement.

M. ROYER demande comment sont déterminés les enseignants qui doivent muter dans le cas d'une suppression de poste. M. BRIARD indique que généralement le poste supprimé est celui du dernier enseignant arrivé dans la discipline. Cependant, il y a des exceptions comme le cas des professeurs qui ont demandé une mise en disponibilité.

M. ROYER demande si la baisse des heures en assurance (par rapport à cette année) impacterait les projets pédagogiques. M. BRIARD rappelle au préalable que la ventilation des heures n'était pas définitive et donc que l'assurance – comme les autres heures – pouvait encore évoluer au cours des travaux de préparation de rentrée. Le vote de l'emploi de la dotation horaire et de la structure pédagogique n'aura lieu qu'en juin prochain. Concernant la baisse possible de ce volume d'heures ne permettra pas de rémunérer autant d'actions pédagogiques et éducatives que cette année si elle se confirmait.

M. COLARD interroge la perte de la dotation spécifique de 3 heures concernant la section sportive Basket. M. BRIARD confirme que M^{me} la Rectrice, dans le cadre de l'harmonisation des pratiques sur le territoire normand et au vu du succès de cette politique volontariste, a décidé la suppression de cette dotation car elle ne semblait plus nécessaire. Dans le cadre de la politique départementale, Mme la Directrice académique du Calvados a accordé 2,5h de dotation afin d'éviter un arrêt brutal et de permettre aux équipes de prendre en compte cette évolution.

Suite à échanges, M. COLARD fait lecture d'une motion commune aux représentants des personnels et des parents (*annexe n°5*).

Dans le cadre de la préparation de rentrée 2022, M. BRIARD propose aux membres du conseil d'administration de rendre un avis sur la suppression d'un poste d'enseignant de lettres modernes et d'un poste d'enseignant de mathématiques :

Vote

Pour : 3

Contre : 13

Abstention : 2

2. Epreuve orale du DNB

Le diplôme national du brevet comprend une épreuve orale de soutenance. M. Briard informe donc le conseil d'administration du calendrier retenu pour cette épreuve et rappelle les dates des épreuves écrites.

- ✓ *Mercredi 6 et jeudi 7 avril 2022 => 2ème DNB blanc (épreuves écrites)*
- ✓ **Vendredi 13 mai 2022** => exercice préparatoire à l'épreuve orale
- ✓ **Vendredi 20 mai 2022** => retour de la fiche de choix du sujet au professeur principal
- ✓ **Mercredi 15 juin 2022** => épreuve orale du DNB
- ✓ *Jeudi 30 juin et vendredi 1er juillet 2022 => épreuves écrites du DNB*

Afin d'organiser l'épreuve orale du DNB, seuls les candidats seront accueillis au collège le mercredi 15 juin 2022.

3. Projets de sorties scolaires 2021-2022 : annulation de voyages scolaires à l'étranger

Au regard du contexte épidémiologique qui prévalait à la date du 3 janvier 2022, le ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports recommandait de reporter dans la mesure du possible les voyages scolaires à l'étranger. Par ailleurs, au vu de la progression de l'épidémie, de nombreux pays ont adopté des protocoles sanitaires plus contraignants (*passage sanitaire datant de plus de plus de 14 jours obligatoire, enregistrement préalable sur une application pour certaines destinations, jauge dans certains lieux culturels...*).

Ces incertitudes réglementaires, la proximité de la date d'engagement auprès du voyageur (20 janvier 2022) et le contexte sanitaire ont donc conduit M. BRIARD – en lien avec les porteurs de projet - à annuler les voyages scolaires en Allemagne et en Espagne prévus au mois de mars 2022 pour limiter les risques sanitaires pour les élèves et les accompagnateurs et pour éviter les risques financiers pour l'établissement. Les parents d'élèves des classes concernées ont été informés dès la prise de décision.

Suite à ce choix, l'établissement a sollicité la société VEFE pour obtenir le remboursement de l'avoir de 26 142,25 € datant de 2020. Conformément à la réglementation, seul, le montant de l'assurance – 914,78 € - n'a pas été restitué.

C. BUDGETAIRE ET FINANCIER

1. Décision budgétaire modificative pour information n°16

M^{me} GUIBERT – adjointe gestionnaire – présente la décision budgétaire modificative n° 16 pour information (*annexe n°7*). Suite au changement de prestataire chauffage (CRAM à la place de Dalkia), le stock de fioul est supprimé de la comptabilité de l'établissement à partir du 1^{er} janvier 2022. La gestion du stock sera dorénavant effectuée par la société CRAM – titulaire du contrat d'exploitation des installations chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation. Le collège Alain Chartier n'achète donc plus de fioul directement. Cette délibération n'est pas soumise au vote.

2. Ventilation d'une subvention concernant les fonds sociaux

Les services du rectorat de l'académie de Normandie ont attribué la somme de 1 041 € au titre des fonds sociaux au collège Alain Chartier. Il revient à l'établissement de répartir cette somme entre le fonds social cantine et le fonds social collégien.

Au vu des demandes des familles effectuées depuis la rentrée, M. BRIARD propose de créditer la somme de 1 041 € au fonds social cantine (*annexe n°8*).

Un représentant des parents d'élèves demande si les autres années, l'argent était utilisé pour la cantine à la même hauteur. M^{me} GUIBERT et M. BRIARD confirment qu'il s'agit du motif de demande des familles le plus fréquent tous les ans. Un bilan de l'utilisation des fonds sociaux sera effectué et communiqué au CA en fin d'année scolaire. Depuis deux ans, le contexte sanitaire a entraîné la suppression de plusieurs projets de voyages scolaires entraînant l'absence de demande des familles pour ce motif.

Vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 1

3. Décisions de l'ordonnateur pour information

M. BRIARD indique que les listes des virements entre activités pour pouvoir équilibrer les comptes sont présentes dans les annexes n°9 et n°10 envoyées préalablement à la réunion. Ces décisions de l'ordonnateur sont communiquées pour information car elles ne modifient pas les montants des différents services.

D. QUESTIONS DIVERSES

En amont de la réunion, les représentants des parents d'élèves ont fait parvenir au chef d'établissement deux questions à évoquer lors du conseil d'administration.

1. Conseils de classe

** Les parents délégués de classe qui travaillent rencontrent des difficultés pour se libérer pour les conseils de classe programmés à 16h45. Est-il possible de décaler le premier horaire à 17h30 pour les conseils du 2^{ème} semestre ?*

Réponse de M. BRIARD : La question de l'horaire des conseils de classe est une vraie difficulté. Les impératifs professionnels des familles et la difficulté de se libérer pour 16h45 sont bien compréhensibles. Cependant, lorsque les conseils de classe sont plus tardifs, le 2^{ème} pose également des problèmes d'organisation domestique à certains parents. Par ailleurs, au vu de la durée de nombreux conseils de classe, le démarrage à 17h30 les fait terminer vers 20h30 voire 20h45. La législation du travail impose une amplitude horaire maximale de la journée de travail de 12 heures, il est donc difficile de décaler les horaires sans une volonté unanime des personnels. A ce jour, les conditions ne sont donc pas réunies pour un démarrage des conseils de classe à 17h30.

Il est demandé s'il est possible d'étaler les conseils de classe pour qu'il y en ait qu'un seul par jour et éviter ainsi des horaires trop tardifs. M. BRIARD indique que le nombre de soirées disponibles ne suffirait pas à les organiser sauf à les étaler sur des périodes très longues.

M^{me} DORMOI précise qu'une attention particulière sera portée à l'élaboration des plannings de conseils de classe afin d'éviter que l'horaire tardif n'incombe pas tout le temps aux mêmes classes, tout en précisant que de nombreuses contraintes sont déjà prises en compte.

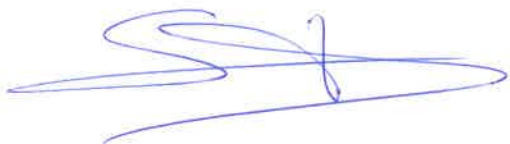
2. Communication des PV de conseil d'administration

** Pour que tous les parents puissent consulter les procès-verbaux des conseils d'administration, est-il possible qu'ils soient publiés de nouveau sur le site internet après validation ?*


Réponse de M. BRIARD : Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont communicables à toute personne qui en fait la demande. Il est donc possible de les mettre sur le site du collège tout en veillant à ce qu'ils ne comportent pas d'éléments confidentiels et/ou personnels.

L'ordre du jour étant terminé et les deux questions diverses traitées, la séance est levée à **20h08**.

La Secrétaire de séance
Sandrine DORMOI



Le Président
Jimmy BRIARD

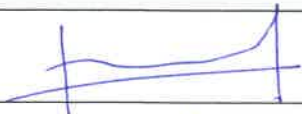


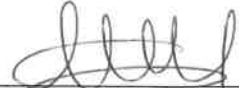


SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

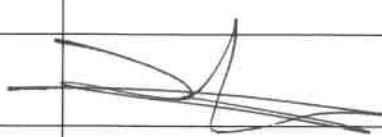
LISTE DES PARTICIPANTS

Lundi 31 janvier 2022

1. Membres de droit

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé	Emargement
BRIARD Jimmy	Principal	X			
DORMOI Sandrine	Principale-Adjointe	X			
GUIBERT Nadège	Adjointe-Gestionnaire				
LAHAYE Nadège <i>ROINEL Pauline</i>	C.P.E.	X			

2. Représentants des collectivités territoriales

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
DUPONT Jean-Léonce	Conseil Départemental	X					
LEPOULTIER Mélanie	Conseil Départemental	X					
GADY DUQUESNE Patricia	Conseil Départemental		X				
THOMINES Patrick	Conseil Départemental		X				
KRIBS-CADET Céline	Commune siège	X					
MOULIN Gilles	Bayeux-Intercom	Titulaire Voix consultative					
RAFFIN Nelly	Bayeux-Intercom	Suppléant Voix consultative					



3. Personnalités qualifiées

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé	Emargement
TISON Christophe	Personnalité qualifiée				







4. Représentants des personnels (Enseignants + AED + A.T.S.S)

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
COLARD Arnaud	Professeur	X		X			
BUCAILLE Stéphanie	Professeur	X		X			
LEROY Gabrielle	Professeur	X					
CHAILLOU Christophe	Professeur	X					
DOS SANTOS Charlotte	Professeur	X			X	X	Remplacée par M ^{lle} Lefèvre
SABBAGH Nadia	Professeur	X					
POUDOULEC Valérie	Professeur		X				
BONNAMY Armelle	Professeur		X				
CATHERINE Jean	Professeur		X				
LEPERON Christophe	Professeur		X				
BOULARD Ombeline	Professeur		X				
LEFEVRE Bénédicte	Professeur		X	X			
MALLE Sonia	A.T.S.S.	X					
BIGOT Nadia	A.T.S.S.	X			X	X	
MONTEIL Céline	A.T.S.S.		X	X			
LEGRAND Isabelle	A.T.S.S.		X				

5. Représentants des élèves

NOM	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
COSNIER Mélanie	Délégué	X		X			
FREMONT Rose	Délégué	X		X			
VILLEDIEU Juliette	Délégué		X				
BECHE Arthur	Délégué		X				

7. Représentants des parents d'élèves

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
ROYER Patrick	Parent Liste FCPE	X		X			
SIMEON Ludovic	Parent Liste FCPE	X		X			
QUENAULT Gismonde	Parent Liste FCPE	X			X	X	
MARIE Loïc	Parent Liste FCPE	X		X			
WINKEL Isabelle	Parent Liste FCPE	X			X	X	
MARQUIS Sandrine	Parent Liste FCPE	X		X			
PICARD Sandra	Parent Liste FCPE		X	X			
VIENNE-DUPERRAY Marion	Parent Liste FCPE		X				
VILLEDIEU Pierre	Parent Liste FCPE		X				
VILLERMET Nathalie	Parent Liste FCPE		X	X			

8. Personne invitée

GASSION Sandrine	Agent Comptable						
------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--